

Règlement

pour la

GENEVA CUP 2012

Organisateur : IHC X-TEAM Genève
4 rue école de médecine
1205 Genève

Tél. 079 660 94 22
E-Mail : arnaud.gaudinat@gmail.ch

CONTENU

Règlement Geneva CUP

1. Généralités

- 1.1 Domaine d'application
- 1.2 Organisation
- 1.3 Obligations générales des équipes
- 1.4 Assurance de participation
- 1.5 Equipement
- 1.6 Conditions de participation
- 1.7 Equipes et assistants

2. Geneva CUP

- 2.1 Tournoi de qualification
- 2.2 Finale
- 2.3 Champion genevois
- 2.4 Prix

3. Catégories

- 3.1 Généralités
- 3.2 Open

4. Règlement du jeu

- 4.1 Préambule
- 4.2 Surface de jeu
- 4.3 Equipes
- 4.4 Durée de la rencontre
- 4.5 Changements
- 4.6 Pénalités
- 4.7 Règles de jeu
- 4.8 Conduite de la partie
- 4.9 Système de jeu - Tournois de qualification
- 4.10 Attribution des points
- 4.11 Litiges

1 Généralités

1.1 Domaine d'application

- 1 La Geneva CUP 2012 sera organisée comme un championnat avec 2 groupes de 4 équipes de niveaux différents.
- 2 Le premier du classement de la Geneva Cup 2012 se verra attribuer le titre de champions genevois.
- 3 Le premier du second groupe se verra attribué le titre de champion Genevois du groupe B.

1.2 Organisation

- 1 L'organisateur, le IHC X-TEAM à Genève, assume la direction générale de la Geneva Cup, en particulier la responsabilité vis-à-vis du public et des autorités.
- 2 En collaboration avec les arbitres, le IHC X-TEAM veille sur la régularité et le bon déroulement sportif du tournoi, et désigne les arbitres.
- 3 Le IHC X-TEAM est responsable pour l'établissement des classements.
- 4 L'organisateur du tournoi est le seul être habilité à faire des changements de dates ou d'heures de match.

1.3 Obligations générales des équipes

Chaque équipe est responsable des actes de ses représentants officiels et de ses joueurs.

1.4 Assurance des participants

- 1 Tous les joueurs, arbitres et officiels doivent avoir une assurance-accident pour la couverture des frais de guérison et contre l'invalidité.
- 2 L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident de joueurs non assurés.

1.5 Equipement

- 1 Le port du casque, de jambière, de coudière, de gant, de cuissettes est obligatoire.
- 2 Les maillots d'une équipe doivent obligatoirement :
 - Etre identiques et de la même couleur.
 - Porter un numéro de 1 ou 2 chiffres.

- L'équipe recevante jouera obligatoirement en couleur claire.
- 3 Le port d'une protection facial complète (grille, visière plexi ou combo) ou une demi-visière avec un protège dent est obligatoire.

1.6 Conditions de participation

La participation est soumise au paiement de la taxe d'inscription de 400.- CHF + 100.CHF de caution d'arbitrage et de table par équipe. Le paiement de la dite taxe doit être impérativement effectuée avant le début du tournoi, ceci confirmera l'inscription au tournoi.

Toutes les équipes doivent obligatoirement désigner 2 arbitres et 2 personnes pour s'occuper de la table de marque. La caution de 100.- CHF sera restituée à chaque équipe en fin de tournoi si l'équipe a pu présenter 4 personnes à toutes les dates prévus par le calendrier officielle de la Geneva Cup .

La non-présentation ne dispense toutefois pas de l'obligation de paiement.

1.7 Equipes et assistant

- 1 Par la confirmation de leur inscription, toutes les équipes sont tenues de participer à la Geneva CUP.
- 2 Par son inscription à la Geneva CUP, le responsable de l'équipe confirme avoir pris connaissance du règlement en vigueur, en particulier en ce qui concerne l'équipement de protection.
- 3 Une équipe est composée au minimum de 8 joueurs + 1 gardien et au maximum de 14 joueurs + 2 gardiens**
- 4 Une liste d'équipe de 20 joueurs sera remise par le responsable de l'équipe à l'organisateur lors de l'inscription de l'équipe. Seul les joueurs inscrits sur cette liste ont l'autorisation de disputer les parties et aucun changement ne pourra être fait dès la remise de la dite liste.
- 5 Une équipe peut jouer, au maximum, avec 1 joueur évoluant en LNA ou en LNB de hockey sur glace.**
- 6 Aucuns joueurs ne pourront être ajouté au contingent ou remplacer par un autre au cours du tournoi.**
- 7 Les gardiens pourront au besoin jouer pour une équipe adverse**

2 Geneva CUP

2.1 Tournoi

Le tournoi débutera le 3 mars 2011 au 23 juin au Centre Sportif de la Queue d'Arve, à Genève (se référer au calendrier pour le déroulement du tournoi).

2.2 Champion Geneva CUP

Le vainqueur de la Geneva Cup garde son titre jusqu'à l'édition suivante.

2.3 Prix

Les participants de toutes les places se voient attribuer des souvenirs

3 Catégories

3.1 Généralités

- 1 L'utilisation de patins à roulettes (2 x 2 roues côté à côté) est tolérée cette année mais est fortement déconseillé.
- 2 Dans toutes les catégories, 3 joueurs plus jeunes sont admis.

3.2 Open

Les participants de la catégorie Senior sont des joueurs de Inline Hockey, nés au moins en 1994 ou plus âgés.

4 Règlement de jeu

4.1 Préambule

Les responsables ainsi que les arbitres s'efforcent de mettre sur pied des rencontres exemptes de danger pour les joueurs et les spectateurs, placées sous le principe du fair-play. En dehors des articles décrits dans le présent règlement, le règlement du IHC X-TEAM sera appliqué.

4.2 Surface de jeu

La surface de jeu pour la catégorie Open mesure 20 x 40 m, délimitée par des bandes de 1 m de haut.

4.3 Equipes

Une équipe est composée au minimum de 8 joueurs + 1 gardien et au maximum de 14 joueurs + 2 gardiens

4.4 Durée de la rencontre

3 x 20 min. avec pause de 10 min. et avec changement de camp.

4.5 Changements

Des changements volants sont autorisés durant tout le match.

4.6 Pénalités

Lors d'une pénalité mineure, le joueur concerné doit immédiatement quitter le terrain pour le banc de pénalité et ne peut être remplacé durant 2 minutes. Il ne peut revenir sur le terrain de jeu qu'au bout des 2 minutes (sauf si un but est marqué).

4.7 Règle de jeu

Les parties se disputent selon les règles officielles du IHC X-TEAM

- 1 La règle de l'offside est supprimée.
- 2 Charges contre la bande, attaques frontales sont sanctionnés par une pénalité majeure.
- 3 La durée de la pénalité mineure est réglée par l'art. 4.6
- 4 Le comportement hargneux et indiscipliné ayant conduit à la blessure d'un joueur est sanctionné par l'exclusion immédiate du match et repose sur l'appréciation de l'arbitre.
- 5 Tous joueurs proférant des insultes à caractère raciste, xénophobe ou menaçant verbalement un autres joueurs se verra sanctionné d'une pénalité de match et exclus du tournoi.
- 6 Le comportement hargneux ou indiscipliné vers un officiel de match (arbitres ou responsable de table) est sanctionné par l'exclusion immédiate pour 10 min. Si le joueur récidive ultérieurement celui-ci se verra infligé une pénalité de méconduite de match + un match de suspension.

- 7 Si un joueur à un comportement indiscipliné vers un officiel de match lorsque celui-ci est sur son banc. L'arbitre sanctionnera le dit joueur de 2 minutes de pénalité.
- 8 Le joueur ayant été sanctionné d'une pénalité de match sera suspendu pour le match suivant.
- 9 Les arbitres contrôlent les joueurs avant le début de la partie grâce à la liste d'équipe remis par l'entraîneur lors de l'inscription de l'équipe. Si une irrégularité est constatée par les directeurs de jeu, l'équipe fautive sera sanctionnée d'une amende de 250.- .
- 10 Une équipe faisant jouer un joueur sous un autre nom que le sien, ce verra automatiquement éliminer du tournoi.

4.8 Conduite de la partie

- 1 L'organisateur désigne les arbitres et les responsables de la table de marque. 2 arbitres et 2 responsables de table sont engagés par rencontre.
- 2 Les équipes doivent remettre la liste des joueurs aux officiels de match 30 min. avant le début de la rencontre.
- 3 Les équipes non-présentes sur la surface de jeu 15 minutes avant le début de la rencontre se verront déclarée forfait (5-0)
- 4 Une équipe doit aligner 8 joueurs et 1 gardien au début de la rencontre, sinon elle se verra déclarée forfait.
- 5 Si les arbitres ne se présentent pas ou arrivent en retard lors de leur convocation. L'équipe qui les désignent sera sanctionnée par 150.- d'amende où l'exclusion du tournoi (si non-présentation).
- 6 Un joueur arrivant avant la fin de la première période pourra prendre par à la partie. Si le joueur arrive après la fin de la première période, celui-ci ne pourra pas prendre par au match.

4.9 Système de jeu lors du tournoi

- 1 Le tournoi de la Geneva CUP est disputé en 2 phases, un tour préliminaire et 1 tour final
- 2 En cas d'égalité, a la fin du temps réglementaire, lors du tour préliminaire, aucune prolongation ne sera organisée. Chaque équipe reçoit 2 point.
- 3 Lors du tour final, en cas d'égalité, a la fin du temps réglementaire, une séance de tir au but sera organisée. (1x3)

4.10 Attribution des points

- 1 Une victoire rapporte 4 points et une défaite 0 points.
- 2 Si le résultat est de parité après le temps réglementaire, cela rapporte 2 point à chaque équipe.
- 3 En cas d'égalité de points, la confrontation directe détermine le classement.
- 4 En cas ou la confrontation directe ne pourrait s'appliquer les équipes seront classées comme suit :
 - différence de buts
 - nombres de buts marqués
 - nombres de buts encaissés

4.11 Protêts

Aucun protêt ne peut être déposé contre les décisions de fait des arbitres. Contre des incidents déterminants pour l'issue de la rencontre ou fausse interprétation du règlement, un protêt peut être déposé auprès du CO, avec un dépôt d'une somme de 100.- (taxe de protêt). Une décision sur le protêt sera prise sur place.